

## CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 août 2012

CP 12/08-23

*L'an deux mil douze, le 27 août à 12 h 15, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la Base de Plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

*M. Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général et Président de Tarn-et-Garonne Habitat n'a pas participé au vote.*

### TARN ET GARONNE HABITAT DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS COMMUNE DE MONTBETON

---

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garanties d'emprunts présentée par Monsieur le Directeur Général de Tarn et Garonne Habitat.

Cette opération concerne l'acquisition-amélioration de 3 logements situés à l'ancien Presbytère à Montbeton.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 215 565,00 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt CDC	143 151,00 €
* Subvention Conseil Général	60 984,00 €
* ANRU ou C.I.L.	11 430,00 €
<b>Total</b>	<b>215 565,00 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 143 151 €.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

<b>Prêt PLAI</b>	
Montant	143 151,00 €
Montant de la garantie	57 260,40 €
Index	Livret A
Valeur de l'indice de référence	2,25%
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 57 260,40 €, soit 40 % d'un montant global de 143 151 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits en application de la délibération en date du 29 juin 2012.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

#### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Accorde à Tarn-et-Garonne habitat pour l'acquisition-amélioration de 3 logements situés à l'ancien Presbytère à Montbeton, la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant de 57 260,40 € pour un prêt de type PLAI d'un montant de 143 151 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 % à 0,50 % contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants conformément à sa délibération en date du 29 juin 2012.;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,